

Validez les acquis professionnels grâce au CQPI

“Animateur(trice) d'Equipe - domaine industriel”

→ Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-branches ?

- Le CQPI est élaboré par au moins deux branches professionnelles, dès lors qu'elles estiment que la qualification concernée recouvre des activités professionnelles identiques ou proches, et que les capacités ou compétences constituent un ensemble commun. L'intérêt du CQPI est de **valider des compétences professionnelles** mises en œuvre dans l'entreprise, débouchant sur l'obtention d'**une certification ayant la même valeur**, quelle que soit la branche.

Le CQPI “Animateur(trice) d'Equipe - domaine industriel” est reconnu par les branches suivantes:

- Chaussure	- Alimentaire	- Industries de fabrication mécanique
- Textile	- Caoutchouc	du verre
- Médicament	- PRISME	- Cristalleries verreries
- Papier & Carton	- Entretien textile	- Chimie
- Habillement	- Eaux embouteillées, boissons	- Industries et commerces de la
- Tannerie Mégisserie	rafraîchissantes sans alcool et bière	récupération
- Commerce à distance		

→ Le CQPI “Animateur(trice) d'Equipe - domaine industriel” en bref...

Salarié(e)s visé(e)s :

- Agent(e) d'encadrement d'atelier	- Responsable d'atelier
- Animateur(trice) d'atelier	- Responsable de groupe
- Chef d'atelier	- Responsable de ligne
- Chef d'équipe	- Responsable d'unité de production

Le CQPI “Animateur(trice) d'Equipe - domaine industriel” s'adresse aux salarié(e)s amené(e)s dans le cadre de leurs missions professionnelles à organiser l'activité d'une ou plusieurs équipes de collaborateurs et intervenant à ce titre dans les domaines suivants :

CQPI

- Organisation de l'activité de l'équipe,
- Gestion individuelle de ses collaborateurs,
- Suivi et analyse d'indicateurs,
- Mise en oeuvre de pistes de progrès,
- Communication ascendante et descendante.

→ Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

L'animateur(trice) d'équipe domaine industriel doit être capable de :



- Organiser l'activité de son secteur,
- Adapter et améliorer l'activité,
- Suivre l'activité,
- Animer des actions de progrès de son secteur,
- Gérer les collaborateurs de l'équipe au quotidien,
- Evaluer les compétences de son équipe,
- Communiquer régulièrement à son équipe les informations utiles au fonctionnement de son secteur,
- Formaliser des informations utiles au fonctionnement de son secteur.

→ Comment l'obtenir ?

Le CQPI "Animateur(trice) d'Equipe - domaine industriel" est accessible via la démarche des [Parcours Modulaires Qualifiants](#).

Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :



- Après la candidature, le salarié est **positionné en 4 temps** (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : **un expert métier habilité** par la branche et un **référént évaluateur** de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.

- Le bilan de l'**évaluation** établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.

- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

Elle peut être **partielle ou totale**. Si elle est partielle, la branche peut délivrer une attestation partielle de compétences, permettant au candidat de valider par la suite les compétences manquantes.

→ Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQPI ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur [la mise en œuvre du CQPI](#), notamment :

- pour connaître la liste des [organismes de formation habilités](#) et des experts évaluateurs,
- pour obtenir le [référentiel professionnel](#) qui précise le périmètre visé,
- pour en savoir plus sur [le financement du projet](#) (à noter : les parcours certifiants sont fortement soutenus).



Le CQPI Animateur(trice) d'Equipe domaine industriel est enregistré au RNCP.
(Publication au JO du 30 janvier 2014)

[Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.](#)

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes

sur le site Internet www.opcalia.com